

Année scolaire 2017-2018

Nouveau  
inscription  
à l'année



# Les Acti'Berry

**ÉCOLE DE BRÉCY**

**Bulletin d'inscription  
aux activités périscolaires**

**Réponse obligatoire  
avant le 3 juillet 2017**

**Gratuit**



Toutes ces activités sont organisées par la communauté de communes Terres du Haut Berry et sont gratuites pour les familles. Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le bulletin d'inscription recto-verso et le remettre à l'enseignant de votre enfant avant la date indiquée sur la page de garde.

Après retour de cette fiche, votre enfant sera automatiquement inscrit aux activités.

**Attention :** passé cette date, nous ne pourrons pas garantir l'inscription de votre enfant.

## Liste des activités

La communauté de communes se réserve le droit de modifier le programme d'activités en raison de la météo, des effectifs ou d'absence d'animateur(s).

Les siestes des PS seront assurées par le personnel communal.



## 1<sup>er</sup> trimestre

### Classes : PS - MS - GS

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

**Chaque enfant devra être déposé et récupéré à la salle des fêtes.**

..... **Jeux d'Antan et jeux de ballons** avec Katia ISAERT, Jennifer SAIXO et Elodie JOSEPH,  
Salle des fêtes

*Création manuelle, eveil, contes, jeux de société et jeux sportifs.*

### Classes : CP - CE1 - CE2

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

..... **Atelier Jeux** avec MICADO,  
Salle de la mairie

*Découverte de divers jeux et jouets.*

..... **Ultimate** avec Jimmy LIVIMBA,  
City Stade

*Découverte d'un sport collectif appelé l'Ultimate et qui se joue avec un frisbee.*

### Classes : CE2 - CMI - CM2

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

..... **Dessin** avec Tiphaine PARÉ,  
Salle de cantine

*Apprentissage du dessin à travers des personnages de la forme la plus simple à la plus complexe.*

..... **Baseball** avec Maxime JACHET,  
Cour école

*Découverte et initiation à l'activité Baseball.*

**Afin de respecter l'équilibre des groupes, les élèves de CE2 peuvent choisir entre les 2 propositions d'activités. La Communauté de communes validera votre choix en fonction des effectifs.**

## 2<sup>ème</sup> trimestre

**Classes : PS - MS - GS**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

Chaque enfant devra être déposé et récupéré à la salle des fêtes.

- ..... **Fables et contes** avec Katia ISAERT, Jennifer SAIXO et Elodie JOSEPH, Salle des fêtes  
*Création manuelle, eveil, contes, jeux de société et jeux sportifs.*

**Classes : CP - CE1 - CE2**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

- ..... **Dessin** avec Tiphaine PARÉ, Salle de cantine  
*Apprentissage du dessin à travers des personnages de la forme la plus simple à la plus complexe.*

- ..... **Football** avec Jimmy LIVIMBA, City Stade  
*Découverte et apprentissage du football à 5.*

**Classes : CE2 - CMI - CM2**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

- ..... **Création textile** avec Frédérique PLANCQUE, Salle de la mairie  
*Découverte des techniques et des matières à travers l'activité (couture, tissage, broderie...)*

- ..... **Handball** avec Noas DEVAUX, City Stade  
*Découverte des différentes offres de pratiques handball : baby hand, mini handball, handball à 4, sandball ...*

**Afin de respecter l'équilibre des groupes, les élèves de CE2 peuvent choisir entre les 2 propositions d'activités. La Communauté de communes validera votre choix en fonction des effectifs.**

## 3<sup>ème</sup> trimestre

**Classes : PS - MS - GS**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

Chaque enfant devra être déposé et récupéré à la salle des fêtes.

- ..... **Alimentation et santé** avec Katia ISAERT, Jennifer SAIXO et Elodie JOSEPH, Salle des fêtes  
*Création manuelle, eveil, contes, jeux de société et jeux sportifs.*

**Classes : CP - CE1 - CE2**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

- ..... **Atelier nature** avec Aline TOTHE, Salle de cantine  
*Découverte de la nature par le jardinage et des activités créatrice avec les végétaux.*

- ..... **Handball** avec Noas DEVAUX, City Stade  
*Découverte des différentes offres de pratiques handball : baby hand, mini handball, handball à 4, sandball ...*

**Classes : CE2 - CMI - CM2**

Horaires : Vendredi 13h30 - 16h30

- ..... **Kamishibaï** avec Maryline PERET, Salle de la mairie  
*De tradition japonaise, le kamishibaï a su traverser les siècles, malgré l'avènement de la télévision. Il est aujourd'hui présent dans le monde entier. Après avoir fabriqué ton butaï (castelet) et dessiné les planches de ton kamishibaï, deviens un oncle gaïto (conteur) pour le plaisir de conter des histoires.*

- ..... **Roller Hockey** avec Emmanuel LESEUR, Cour école  
*Découverte de la pratique du Roller et du Roller Hockey.*

**Afin de respecter l'équilibre des groupes, les élèves de CE2 peuvent choisir entre les 2 propositions d'activités. La Communauté de communes validera votre choix en fonction des effectifs.**

# Règlement intérieur 2017 2018 des Acti'Berry

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la mise en place des Activités Périscolaires est organisée sur 20 communes du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB) : Allogny - Aubinges - Azy - Brécy - Fussy - Les Aix d'Angillon - Menetou-Salon - Morogues - Parassy - Pigny - Quantilly - Rians - Saint-Eloy-de-Gy - Saint-Georges-sur-Moulon - Saint-Martin-D'Auxigny - Saint-Palais - Sainte-Solange - Soulangis - Vasselay - Vignoux sous les Aix.

## Article 1 • Compétence partagée selon les communes

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, il est convenu que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et les communes membres partagent l'organisation et le financement des Activités Périscolaires à partir de septembre 2017 comme suit :

### Pour les ex Terres Vives (11 communes):

Les dépenses liées aux activités des enfants de moins de six ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire, sont gérées par les communes.

Les dépenses liées aux activités des enfants de six ans et plus au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire sont gérées par la communauté de communes

### Pour les ex Terroirs d'Angillon (9 communes) :

Les dépenses liées aux activités de tous les enfants (maternelles et primaires) au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire, sont gérées par la communauté de communes.

Toutefois, il est précisé qu'aucune classe ne sera scindée pour le déroulement des Activités Périscolaires. Aussi, dans le cas de classe mixte (- de six ans et + de six ans), le partage de l'organisation se fera ainsi :

- Classe comprenant des enfants de grande section maternelle et de cours préparatoire → les enfants seront pris en charge par les communes
- Classe comprenant des enfants de cours préparatoire et de CE1 → les enfants seront pris en charge par la Communauté de Communes
- Classe de CP → les enfants seront pris en charge par la Communauté de Communes

Les activités mises en place par la Communauté de Communes sont déclarées en tant qu'Accueil de Loisirs multi sites auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP). Il s'agit d'un dispositif de loisirs organisé sur les temps périscolaires et extrascolaires privilégiant des activités sportives, culturelles et scientifiques ayant des objectifs éducatifs.

Le règlement intérieur ne concerne que les activités périscolaires « Acti'Berry » proposées et mises en place par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

## Article 2 • Accueil des enfants

Les activités périscolaires accueillent, dans la limite des places disponibles, les enfants scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (14 places pour les moins de 6 ans et 18 places pour les plus de 6 ans par activité), sur les temps périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi), selon une programmation annuelle.

L'intervenant vient chercher les enfants à la sortie ou dans la cour de l'école de la commune où se déroulent les activités, les emmène à pied sur le lieu de pratique, puis les ramène à l'école à la fin de l'atelier. Si l'enfant pratique une activité qui se déroule au sein du Complexe Sportif à St Martin d'Auxigny ou au gymnase des Aix d'Angillon, il sera pris en charge au sein de l'école par un intervenant, le transport aller/ retour se fera en bus (sauf pour les enfants de St Martin, transferts à pied). L'enfant sera reconduit à l'école et remis soit aux personnes autorisées, soit à la garderie ou pourra rentrer seul (Indications mentionnées lors de l'inscription). Si l'enfant n'est pas récupéré par les parents à la fin des activités il sera automatiquement déposé à la garderie de son école.

## Article 3 • Inscriptions

La participation aux activités périscolaires n'est pas obligatoire.

L'inscription aux activités périscolaires se fait à l'année. Les familles s'engagent à la participation assidue de l'enfant durant chaque trimestre. Les activités proposées par la Communauté de Communes sont gratuites.

L'inscription est obligatoire pour participer aux activités, elle ne sera prise en compte que sous réserve des places disponibles et à la condition que tous les éléments du document d'inscription soient renseignés. Une demande d'inscription ne vaut toutefois pas inscription. Seul le courrier qui sera adressé aux familles ou l'affichage dans les écoles par la CCTHB confirmation aura valeur d'inscription. Les enfants seront inscrits en priorité dans les activités se déroulant dans les salles de la commune. En cas d'inscription par numérotation, en l'absence de choix, l'activité sera attribuée aléatoirement. L'enfant devra participer au moins à une activité sportive et culturelle sur l'année scolaire afin de découvrir et participer à des activités variées.

L'enfant devra prévoir une tenue adaptée à l'activité (pour les activités sportives : un survêtement et

une paire de basket propre pour les activités se déroulant dans un gymnase, ainsi qu'une casquette et une bouteille d'eau).

La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier le programme d'activités, ainsi que le lieu (trajet possible en bus vers un gymnase), en raison de la météo, des effectifs ou d'absence d'animateur(s).

**Chaque famille devra obligatoirement compléter et retourner le document d'inscription même si l'enfant ne participe pas aux activités périscolaires, afin d'éclaircir le transfert de responsabilité à la sortie d'école.**

#### Article 4 • Absences

Chaque absence doit être signalée au plus tôt à l'organisateur, soit au service Animation de territoire pôle activités périscolaires « Acti'Berry » de la Communauté de Communes par téléphone au : 02 48 25 46 61 ou par mail à l'adresse suivante : romain.souchard@terresduhautberry.fr

En cas d'absences répétées ou non justifiées la Communauté de Communes se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'enfant pour le trimestre en cours ou le suivant.

#### Article 5 • Encadrement

La direction des activités périscolaires est assurée par les services de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry avec une équipe d'intervenants dont les qualifications sont conformes à la réglementation en vigueur.

#### Article 6 • Responsabilité

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry est assurée pour les activités mises en place dans le cadre des activités périscolaires auprès de GROUPAMA et MMA.

Chaque famille devra contracter une assurance en responsabilité civile et individuelle couvrant les activités périscolaires (hors temps scolaire).

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels lors des activités. Il est donc déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de leur confier de l'argent et un téléphone portable.

Transfert de responsabilité : la Communauté de Communes est dite « responsable » de l'enfant dès sa prise en charge par l'intervenant à la sortie de l'école et ce jusqu'au retour de l'enfant au sein de l'école à la fin de l'activité. Dès lors, l'enfant est : soit pris en charge par les personnes autorisées, soit déposé à l'accueil périscolaire/garderie de la commune, soit pris en charge par le car de ramassage ou pourra rentrer seul (Indications mentionnées lors de l'inscription)

#### Article 7 • Règles de vie

##### (Favoriser le bien vivre ensemble)

Les enfants sont tenus de respecter les règles instaurées par l'intervenant. Tout comportement incompatible ou inapproprié avec la vie en collectivité ou mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux), sera sanctionné. Des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion pourront être prononcées, après entretien avec la famille.

#### Echelle de sanction :

Comportements	Démarches de la communauté de communes Terres du Haut Berry	Sanctions
<b>Violences physiques</b> (envers camarades ou adultes encadrant) Coups, griffures, tirage de cheveux, ...	Entretien avec un représentant de la communauté de communes, les parents, l'enfant et l'animateur référent.  <b>Si comportement répété :</b> - Courrier d'avertissement - Courrier de convocation - Courrier d'exclusion	Mise en place d'échange et solutions entre les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement
<b>Insultes</b> (envers camarades ou adultes encadrant)		<b>Si comportement répété :</b> - Exclusion de 3 semaines.  <b>Puis :</b> - Exclusion du trimestre en cours.  <b>Et enfin :</b> Exclusion à l'année scolaire.
<b>Dégradations</b> (locaux, matériel)		
<b>Comportements indécents</b> (non-respect de son intimité et de celle d'autrui ainsi que manque de pudeur)		
<b>Comportements inappropriés</b> (envers camarades ou adultes encadrant). Non-respect des consignes de sécurité, des règles de vie collective, insolence, dégradation, vol, violence verbale, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux, ...		



# Les Acti'Berry

## \*Encadrement de votre enfant

Les Acti'Berry organisées par la CCTHB feront l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs.

En conséquence la réglementation en vigueur sera rigoureusement respectée, notamment en ce qui concerne les taux d'encadrement (un animateur pour 14 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de +6 ans) et la qualification des animateurs qui seront recrutés (Brevet d'État, Bafa ou équivalent).

---

## Modalités d'inscription

Les plaquettes d'inscription seront distribuées chaque année dans les écoles et seront également disponibles au siège de la communauté de communes et sur le site [www.terresduhautberry.fr](http://www.terresduhautberry.fr).

---

## Contact

Communauté de Communes Terres du Haut Berry  
Service Animation du Territoire • Pôle TAP/NAP  
BP 70 021 • 18 220 LES AIX D'ANGILLON

Romain SOUCHARD  
02 48 25 46 61  
[romain.souchard@terresduhautberry.fr](mailto:romain.souchard@terresduhautberry.fr)

# Bulletin d'inscription choix des activités

A la fin de l'activité, les enfants sont ramenés à l'école ou à la salle des fêtes. Merci de préciser où se dirigera alors l'enfant (une seule réponse souhaitée) :

- Repris par les parents (famille, nourrice, ...)

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

- .....  
.....  
 Accueil périscolaire / garderie  
 Autorisé à rentrer seul

## Autorisations :

- Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur, ci-joint, d'en accepter les modalités et de les respecter.
- J'autorise la communauté de communes Terres du Haut Berry et/ou la commune à utiliser les photos et/ou films sur leurs sites internet respectifs et dans le cadre des documents de communication ou d'exposition  Oui  Non  
(Si cette case n'est pas cochée elle sera considérée comme positive)
- Je suis informé(e) que je peux consulter les conditions d'assurance responsabilité civile auprès de la communauté de communes.

Je soussigné(e) .....  
déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus et après, autorise le personnel des Acti'Berry à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ..... / ..... / .....

Signature parent :

Signature de l'enfant de plus de 6 ans :

- Je souhaite m'inscrire à la Newsletter de la communauté de communes Terres du Haut Berry

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre service et à l'attention des animateurs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au Pôle enfance-jeunesse de la communauté de communes Terres du Haut Berry. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 1<sup>er</sup> trimestre 2017/2018

- Classes : PS-MS-GS**  
Jeux d'Antan et jeux de ballons
- Classes : CP-CE1-CE2**  
Atelier Jeux  
Ultimate
- Classes : CE2-CMI-CM2**  
Dessin  
Baseball

## 2<sup>ème</sup> trimestre 2017/2018

- Classes : PS-MS-GS**  
Fables et contes
- Classes : CP-CE1-CE2**  
Dessin  
Football
- Classes : CE2-CMI-CM2**  
Création textile  
Handball

## 3<sup>ème</sup> trimestre 2017/2018

- Classes : PS-MS-GS**  
Alimentation et santé
- Classes : CP-CE1-CE2**  
Atelier nature  
Handball
- Classes : CE2-CMI-CM2**  
Kamishibaï  
Roller Hockey



## Bulletin d'inscription : à retourner auprès de l'école

Réponse  
obligatoire

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable de l'enfant

**L'enfant**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ecole : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ en 2017-2018

Informations médicales \_\_\_\_\_

Contre indications \_\_\_\_\_

Allergies \_\_\_\_\_

Médecin traitant \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

**Souhaite inscrire mon  
enfant aux Acti'Berry.**

Oui  Non

En cas de réponse négative, je m'engage à reprendre  
mon enfant à l'heure de fin de classe.

**Personne responsable de l'enfant :**

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Tél.(s) \_\_\_\_\_

**Personne à prévenir en cas d'urgence  
si différent du responsable :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Tél.(s) \_\_\_\_\_

*\*Documents à fournir obligatoirement*

- une photocopie de l'assurance extrascolaire  
ou de la garantie individuelle accident
- une photocopie des vaccins
- une photocopie de la carte vitale

Les  
Acti'Berry

BRÉCY